

Publication

60E ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ BENELUX



Messieurs les Premiers ministres,

Le 60^e anniversaire du traité Benelux et de la coopération entre nos trois pays constitue un moment important de célébration et de réflexion, d'autant plus qu'il coïncide avec le 25^e anniversaire du marché intérieur de l'Union européenne. Dès le début de la coopération Benelux, nos trois pays ont établi avec succès de solides relations commerciales, basées sur des intérêts étroitement liés.

Après 60 ans d'union, nous nous trouvons face aux nouveaux défis de notre temps. Hormis l'Irlande, nous sommes les trois États membres qui seront le plus touchés par le Brexit. Outre une intense coopération transfrontalière, les nouvelles technologies et les défis liés à la durabilité nécessitent une coordination accrue dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes et de nouvelles règles. C'est indispensable pour atteindre le degré de flexibilité adéquat et assurer l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes.

L'union économique de nos pays continue d'occuper, aux côtés de la justice et de la durabilité, une place centrale dans le programme de travail du Benelux. Le pilier économique revêt une importance claire et concrète pour les entrepreneurs de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, comme le souligne également le traité de Lisbonne, lequel a maintenu la possibilité d'une coopération renforcée dans le cadre du Benelux.

La coopération renforcée au sein du Benelux montre toute son efficacité dans les cas où l'UE n'a pas de compétence spécifique et où des mesures transfrontalières s'imposent. Elle peut également s'avérer pertinente dans les domaines où l'UE est certes compétente, mais ne parvient pas à aboutir à des accords en raison des divergences d'intérêts et de vues politiques. Dans de telles circonstances, le Benelux peut montrer la voie en mettant en pratique son partenariat et en faisant figure de modèle et de source d'inspiration pour l'UE. En prenant de telles initiatives, le Benelux ne doit bien entendu pas être perçu comme un concurrent de l'UE, mais bien comme un allié et un



incubateur potentiel.

Nos organisations soutiennent donc fortement la mise en œuvre d'actions uniformes à travers le Benelux, tant au niveau de nos administrations respectives que sur le plan politique.

Nous appuyant sur les réalisations accomplies ces dernières années par le Benelux pour faciliter l'activité économique transfrontalière, nous souhaiterions vous proposer en annexe à cette lettre un certain nombre de domaines dans lesquels de nouvelles actions communes entre nos trois pays pourraient s'avérer particulièrement pertinente pour nos membres. Il y va ainsi de la mobilité des biens et des personnes, de l'économie verte et de l'énergie, et de l'agenda digital.

Outre cet agenda repris en annexe et relatif à divers dossiers techniques importants pour le développement des relations économiques, nous estimons qu'il convient également que les trois pays Benelux travaillent plus étroitement ensemble pour promouvoir une approche commune dans une série de dossiers stratégiques qui relèvent d'une grande importance pour l'UE et pour le soutien sociétal à celle-ci. Citons à titre d'exemples le bon fonctionnement du marché intérieur, une politique commerciale internationale « fair and rules-based », ainsi que la migration, le contrôle des frontières extérieures de l'UE et une stratégie pour l'Afrique.

En tant qu'organisations d'employeurs nationales des trois pays du Benelux, nous représentons une très large partie des entreprises actives en son sein. Nous apprécierions dès lors tout particulièrement que nos idées soient intégrées dans un programme de travail ciblé et concret pour le Benelux.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour en discuter plus avant avec vous ainsi qu'avec le Secrétariat général du Benelux, afin d'élaborer et mettre à exécution ce programme.

Bruxelles, le 5 juin 2018

Pour la FEB : Bernard Gilliot, Président & Pieter Timmermans, CEO

Pour le VNO-NCW : Hans de Boer, Président & Cees Oudshoorn, Directeur général

Pour la FEDIL : Nicolas Buck, Président & René Winkin, Directeur